

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 308

7 avril 2005

SOMMAIRE

Amelia & Associates S.A., Luxembourg	14778	(La) Lumière Blanche S.A., Luxembourg	14762
BE4, S.à r.l., Luxembourg	14783	(La) Lumière Blanche S.A., Luxembourg	14767
Befco Holding S.A., Luxembourg	14750	MagnaChip Semiconductor S.A., Luxembourg	14754
Befco Holding S.A., Luxembourg	14754	Majo Finanz Holding S.A., Luxembourg	14762
Cable Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	14783	Menuiserie Graas, S.à r.l., Hobscheid	14765
Cable Participation, S.à r.l., Luxembourg	14783	Metawings S.A., Bertrange	14777
Cabosse S.A., Bertrange	14750	Metawings S.A., Bertrange	14782
Cabosse S.A., Bertrange	14750	Mounti Holding S.A.H., Luxembourg	14781
Chanago S.A., Luxembourg	14744	Mounti Holding S.A.H., Luxembourg	14781
Chanago S.A., Luxembourg	14749	Namaniso S.A., Luxembourg	14782
Copine, S.à r.l., Luxembourg	14762	Nexus Financial S.A., Luxembourg	14744
Elysée Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	14762	Nexus Financial S.A., Luxembourg	14781
Eurgas Lux S.A., Luxembourg	14760	Nouveau Melusina, S.à r.l., Luxembourg	14763
Eurgas Lux S.A., Luxembourg	14762	Nouveau Melusina, S.à r.l., Luxembourg	14764
Financial Development S.A., Luxembourg	14767	P.K. Inter-Trading, S.à r.l., Alzingen	14784
Financial Development S.A., Luxembourg	14769	Pact Finance, S.à r.l., Luxembourg	14760
Fintecno Holding S.A., Luxembourg	14767	Parfinlux S.A.H., Luxembourg	14749
Flot Aero Kit S.A., Luxembourg	14760	Parfinlux S.A.H., Luxembourg	14749
Garage Roger & Diego, S.à r.l., Pétange	14782	Peach Tree Finance S.A., Luxembourg	14751
Gecis International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14749	Pixi Holding S.A.H., Luxembourg	14782
Immobilière Indépendance S.A., Luxembourg	14744	Project 2000 Holding S.A., Luxembourg	14772
Industrial and Plantation Holding S.A., Luxembourg	14783	Reagens International S.A., Luxembourg	14766
Infovision, S.à r.l., Hesperange	14781	RiboVax Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14772
Julius Baer (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14745	Rolub S.A.H. Luxembourg	14743
K-Tronic S.A., Windhof-Koerich	14770	Satlynx S.A., Betzdorf	14743
K-Tronic S.A., Windhof-Koerich	14771	Seker S.C.I., Esch-sur-Alzette	14746
Kaupthing Bunadarbanki HF., Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg	14738	(La) Signora d'Oro, S.à r.l., Luxembourg	14753
Kaupthing Bunadarbanki HF., Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg	14742	Société Ardennaise d'Investissement, S.à r.l., Luxembourg	14782
Kaupthing Bunadarbanki HF., Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg	14742	Sopor S.A., Luxembourg	14766
Kaupthing Bunadarbanki HF., Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg	14743	Starship 1 S.A., Luxembourg	14747
Lendit Sint-Kruis S.A.H., Luxembourg	14771	TKO Finance S.A., Luxembourg	14767
		Vamas, S.à r.l., Bertrange	14764
		Vamas, S.à r.l., Bertrange	14765
		VIP Datatec Benelux, S.à r.l., Leudelange	14745
		VIP Datatec Benelux, S.à r.l., Leudelange	14745

KAUPTHING BUNADARBANKI HF., LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 90.134.

—
Articles of Association for KAUPTHING BANK HF

Chapter I. Company Name, Domicile and Object

The Company is a limited liability company. The name of the Company is KAUPTHING BUNADARBANKI HF. The Company's alternative international name is KAUPTHING BANK HF.

Art. 2. The Domicile of the Company is Borgartún 19, 105 Reykjavík.

Art. 3. The Company is a commercial bank and operates pursuant to Act No. 161/2002 on Financial Undertakings. The object of the Company is to provide financial services and other services normally connected with such services.

Chapter II. Share Capital of the Company

Art. 4. The share capital of the Company amounts to ISK 6,606,856,400 nominal value, divided into 660,685,640 shares.

The Board of Directors of the Company is authorised to increase the share capital of the Company by up to ISK 40,861,000 nominal value through the sale of up to 4,086,100 new shares to employees of the Company. The offering price of the shares and terms of the sale shall be subject to separate contracts concluded by the Board of Directors of the Company with the employees involved. Shareholders shall not have pre-emptive subscription rights to these new shares. The new shares shall belong to the same class and carry the same rights as other shares in the Company. The authorisation of the Board of Directors of the Company pursuant to this Paragraph shall lapse at the end of May 2005 to the extent that it has not then been exercised.

The Board of Directors of the Company is authorised to increase the share capital of the Company by up to ISK 100,000,000 nominal value through the sale of up to 10,000,000 new shares to employees of the Company or parties related to the Company. The offering price of the shares and terms of the sale shall be subject to separate contracts concluded by the Board of Directors of the Company with the employees involved. Shareholders shall not have pre-emptive subscription rights to these new shares. The new shares shall belong to the same class and carry the same rights as other shares in the Company. The authorisation to the Board of Directors to increase the share capital of the Company pursuant to this Paragraph shall lapse at the end of the month of February, 2006, to the extent that it has not then been exercised.

The Board of Directors of the KAUPTHING BANK HF. is authorised to increase the share capital of the Company by up to ISK 98.628.720 nominal value through subscriptions of up to 9.862.872 new shares. Shareholders in the Company shall have pre-emptive subscription rights to new shares in the Company in proportion to their shareholdings in the Company. There will be no restrictions on trading in the new shares. They shall carry rights in the Company from the date of listing of the increase in share capital to which they pertain. The Board of Directors shall decide the offer price, payment terms and stages of exercise of the authorisation. The authorisation shall be effective until 1 February 2006, to the extent that it has not been exercised before that date.

The Board of Directors of the Company. is authorised to increase the share capital of the Company by up to ISK 52,549,380 nominal value through the issue of up to 5,254,938 new shares. The current shareholders shall not have pre-emptive rights to the new shares, which shall be used for the performance of agreements made on 28 November 2001 with shareholders in the Finnish securities firm SOFI, on exchanging shares in that company for shares in KAUPTHING BANK HF. The new shares shall belong to the same class and carry the same rights as other shares in the Company. They shall carry rights in the Company from the date of listing of the increase in share capital. The authorisation to the Board of Directors to increase the share capital of the Company pursuant to this Paragraph shall lapse at the end of the month of November, 2006, to the extent that it has not then been exercised.

The Board of Directors of the Company is authorised to increase the share capital of the Company by up to ISK 222,255,970 nominal value by issuing up to 22,225,597 new shares. The current shareholders shall not have pre-emptive rights to the new shares, pursuant to Article 34 of Act no. 2/1995 on Public Limited Companies. The new shares shall belong to the same class and carry the same rights as other shares in the Company. The new shares shall grant rights within the Company as of the date of registration of the increase of share capital. The Board of Directors of KAUPTHING BANK is authorised to determine more specifically how this increase will be executed, with reference to price and terms of payment. This authorisation expires on 25 May 2008. The Board of Directors of the Company is authorised to receive valuables for the new shares from the subscribers other than cash.

The Board of Directors of the Company is authorised to increase the share capital of the Company by up to ISK 500,000,000 nominal value through subscriptions of up to 50,000,000 new shares. The current shareholders shall not have pre-emptive rights to the new shares, pursuant to Article 34 of Act no. 2/1995 on Public Limited Companies. The new shares shall belong to the same class and carry the same rights as other shares in the Company. The new shares shall grant rights within the Company as of the date of registration of the increase of share capital. The Board of Directors of KAUPTHING BANK is authorised to determine more specifically how this increase will be executed, with reference to price and terms of payment. This authorisation expires on 25 March 2009. The Board of Directors of the Company is authorised to receive valuables other than cash for the new shares from the subscribers.

Each share in the Company is of 10 ISK nominal value.

Shareholders' meetings may decide on an increase in the share capital of the Company, whether through subscription to new shares or through the issue of bonus shares, based on the rules that apply to amendment of these Articles. Shareholders have pre-emptive rights to increased share capital in proportion to their holdings in the Company and within

the time limits specified in the decision to increase the Company share capital. To the extent that existing shareholders do not exercise their pre-emptive rights, other, shareholders shall be granted increased subscription rights. A shareholders meeting can, by a 2/3 majority vote, decide to waive pre-emptive rights on increases in share capital, provided that there is no discrimination.

In the event that a shareholder has not paid in his shares by the due date, he shall pay penalty interest on the amount due from that date to the date of payment, in addition to costs accrued from the collection of the payment. Other means for dealing, with defaults may also be used, as provided for by law at any time.

All the shares carry the same rights.

Art. 5. Shares may be issued electronically in a securities depository, pursuant to the decision of the Board of Directors of the Company pursuant to the Act on Electronic Registration of Securities. Once a shareholder has paid in his share in full to the Company, he shall be issued an electronic certificate in a securities depository and a registered title which confers on him the full rights provided for in the Articles of Association of the Company.

Art. 6. The Board of Directors shall maintain a register of shares, pursuant to statutory law

The share ledger shall be preserved in the offices of the, Company where all shareholders shall have access to it and be entitled to acquaint themselves with its contents.

A printout of titles to shares in the Company from a securities depository shall be regarded as an adequate base for a share register.

Art. 7. Shares in the Company may be sold and pledged to the extent permitted by law.

Transfers of ownership of a share, whether as a result of sale, gift, inheritance, the settlement of an estate or attachment, shall always be notified to the Company's office as soon as such transfers have been effected, and the Company's Share Ledger shall be amended accordingly.

Those who have acquired shares in the Company cannot exercise their rights as shareholders until their names have been registered in the Share Ledger, or until they have given due notice and submitted proof of their ownership of the share.

For the Company, the Share Ledger shall be regarded as full proof of ownership rights to any shares in the Company, and dividends at any time, as well as bonus shares, notices of meetings and other notices shall be sent to the party registered as the owner of the shares in question in the Share Ledger of the Company. The Company assumes no responsibility of payments or notices being lost owing to neglect to notify the Company of changes of ownership or address.

Art. 8. Shareholders are not required to submit their shares to redemption unless so required by law.

Art. 9. The Company may purchase its own shares to the extent permitted by statutory law.

Art. 10. Each shareholder is under obligation, without specific undertaking to abide by the Articles of Association of the Company in their current form or as legitimately amended at any time.

Shareholders are not liable for the commitments of the Company beyond their share in the Company unless they assume further commitments under a separate legal instrument. No amendments may be made to the provisions of this Article.

Chapter III. Shareholders' Meetings

Art. 11. The supreme authority in the affairs of the Company, within the limits established by these Articles of Association and statutory law, is in the hands of legitimate shareholders' meetings.

Shareholders' meetings may be attended by shareholders, their proxies and advisors, the Auditor of the Company and the Managing Director.

A shareholder may appoint a proxy to attend a shareholders' meeting on his behalf. The proxy shall submit a written dated letter of proxy. A letter of proxy is valid only for one meeting.

A shareholder may attend a meeting accompanied by an advisor: The advisor shall not be entitled to speak, submit motions or vote at shareholders' meetings.

The Auditor of the Company and the Managing Director shall have full rights to speak and submit motions at shareholders' meetings even if they are not shareholders.

The Board of Directors of the Company shall have the right to invite experts to attend individual meetings if their opinion or assistance is needed.

Art. 12. The Annual General Meeting shall be held before the end of April each year. The Annual General Meeting may be held outside the domicile of the Company.

Each shareholder shall be notified of Annual General Meetings by registered letter, telegram, or other verifiable manner, including an advertisement in a daily newspaper. The notice of the meeting shall state the business of the meeting. If the agenda includes a motion to amend the Articles of the Company, the main substance of the motion shall be included in the notice of the meeting.

The Annual General Meeting shall be called with at least one week's notice and at most 4 weeks' notice. The Annual General Meeting is valid if it has been legitimately called.

Art. 13. The Agenda of the Annual General Meeting shall include the following:

- 1) The report of the Board of Directors on the activities of the Company in the preceding year of activities.
- 2) The audited accounts of the Company for the preceding financial year, including a proposal from the Board of Directors of the Bank on the disposal of earnings.
- 3) Motions to amend the Articles of the Company, if submitted.
- 4) A decision on payment of dividends.
- 5) Elections to the Board of Directors.

- 6) Election of a Chartered Auditor of accounting firm.
- 7) Decision on remuneration to the Members of the Board of the Company for services rendered.
- 8) Any other business.

In the event that shareholders controlling at least 1/3 of the shares so request in writing at the Annual General Meeting, decisions on item 2 shall be postponed to an adjourned Annual General Meeting, which shall be held at the earliest one month and at the latest two months later. Submissions of requests for further postponement are not permitted.

Art. 14. Extraordinary shareholders' meetings shall be held at the discretion of the Board of Directors, by a resolution of a meeting, or if the elected auditor or shareholders holding a minimum of 1/10 of the shares of the Company request a meeting in writing stating the business of the meeting, in which case the extraordinary shareholders' meeting shall be called within 14 days from the date that the request was received by the Board of Directors.

Shareholders' meetings shall be called with at least one week's and at most four weeks' notice. If all shareholders or their proxies are present they may grant exception from this provision. Shareholders' meetings shall be called in the same manner as Annual General Meetings, pursuant to Article 12.2. The validity of extraordinary meetings shall be subject to the same rules as the validity of the Annual General Meeting pursuant to Article 12.3.

In the event that equity pursuant to the books of the Company falls below half of the listed share capital, the Board of Directors of the Company shall call a shareholders' meeting within six months. At the meeting, the Board of Directors shall explain the financial situation of the Company and, if necessary, submit proposals on the required measures to be taken.

Art. 15. Each shareholder shall be entitled to have a specific item of business included on the agenda of shareholders' meetings, provided that such shareholder submits a written request to this effect to the Board of Directors of the Company with sufficient advance notice for the item to be included on the agenda pursuant to these Articles.

Notices of shareholders' meetings shall specify the business on the agenda of the meeting. One week before a shareholders' meeting, at the latest, an agenda, final submissions and, in the case of Annual General Meetings, the annual accounts and the Auditor's report shall be laid open for inspection by the shareholders at the Company office.

Items which are not included on the agenda of a shareholders' meeting may not be brought to a conclusion at the meeting except with the consent of all the shareholders in the Company, but resolutions may be passed on such matters for the purpose of providing guidance to the Board of Directors. Even if an item of business has not been included on the agenda nothing shall prevent the calling of an extraordinary shareholders' meeting to discuss the matter. Furthermore, an Annual General Meeting may always conclude matters which must be concluded there by law or in accordance with the Company Articles.

Lawfully submitted proposals for amendment may be submitted at the meeting itself even if they have not been made available for examination by shareholders.

Art. 16. The Chairman of the Board of the Company or an elected chairman shall preside over shareholders' meetings and the election of a secretary. The chairman shall verify at the beginning of the meeting whether it has been lawfully convened and whether the meeting is valid in other respects, and declare whether such is the case. He shall preside over all deliberations and polls.

When the meeting has been called to order, a list shall be drawn up of the shareholders present and their proxies in order to ascertain how many shares and votes each of them controls. This list shall be used until such time as the shareholders' meeting decides to amend.

Art. 17. The secretary of the meeting shall keep the minutes. The decisions of shareholders' meetings and the results of polls shall be entered in the minutes. A list of the shareholders present and their proxies shall be entered in the minutes or accompany the minutes. The minutes shall be read out before the end of the meeting and comments recorded, if any. The chairman and the secretary shall sign the minutes.

Fourteen days following the shareholders' meeting, at the latest, the shareholders shall have access to the minutes or a certified transcript of the minutes at the Company Office. The Book of Minutes shall be preserved in a secure manner.

The recorded minutes shall constitute conclusive proof of the proceedings of meetings.

Art. 18. At shareholders' meetings each share shall carry one vote.

Decisions at shareholders' meetings shall be taken by majority vote unless otherwise provided in these Articles or statutory law. In the event of an equality of votes at elections to posts in the Company, the election shall be decided by casting lots.

The consent of all shareholders is required to:

- a) Oblige shareholders to contribute funds etc. for Company needs beyond their commitments;
- b) Oblige shareholders to suffer redemption of their shares in part or in full, to a greater extent than provided for by law or Article 8 of these Articles of Association, unless the Company is dissolved or the share capital lawfully reduced;
- c) Limit shareholders' rights to dispose of their shares.

Chapter IV. The Board of Directors of the Company

Art. 19. The Board of Directors of the Company shall be composed of nine members, to be elected at the Annual General Meeting for a term of one year. Nine alternate members shall also be elected. The eligibility of Members of the Board shall be subject to statutory law. Elections to the Board shall always be by ballot if the number of nominations exceeds the number of Members to be elected.

The Board shall elect a Chairman of the Board from among its members, and allocate tasks in other respects as required. The Board shall be authorised to entrust the Chairman of the Board with special activities on behalf of the company.

Art. 20. The Chairman shall convene meetings of the Board and preside at Board meetings. Meetings shall be held at the discretion of the Chairman. The Chairman shall also convene a meeting of the Board if requested by one Member of the Board or the Managing Director. Board Meetings shall be called with at least 24 hours notice. Meetings of the Board of Directors are legally constituted if attended by a majority of the Board or their alternates. A decision made by the Board of Directors is valid if supported by a majority of the Board Members.

Members of the Board shall keep minutes of proceedings at Meetings of the Board and confirm such minutes

Art. 21. The Board of Directors of the Company is the supreme authority in the affairs of the Company between shareholders' meetings. It shall handle the affairs of the Company and ensure that its organisation and operation are at all times in correct and appropriate order. The Board shall ensure adequate supervision of the accounts and disposal of the Company's property. The Board of Directors of the Company may not involve itself in decisions on individual dealings, unless their, scope is substantial in relation to the size of the company. Individual board members must not involve themselves in decisions on individual dealings.

The Board of Directors shall establish rules regarding the division of tasks between the Boards of Directors and the Managing Director which shall include the limiting of the Managing Director's authority to provide loans and rules regarding decisions on financial investments cf. Paragraph 1 of Article 54 of Act No. 161/2002.

The Board of Directors shall appoint a Managing Director of the Company and decide on the terms of his employment.

Only the Board of Directors may assign powers of procuration on behalf of the Company.

The signatures of the majority of the Board are binding for the Company.

The Board of Directors shall establish rules of procedure setting out further details of the performance of its duties. These rules shall discuss in particular the authorisation of the Board to take decisions on individual dealings, the implementation of rules on the special eligibility of bond members, the handling of information on individual customers by the Board, the participation of board members in the boards, of directors of subsidiaries and affiliated companies, and the implementation of rules on handling business dealings with board members cf. Paragraph 2 of Article 54 of Act 161/2601.

In other respects, the responsibilities, powers and work of the Board of Directors shall be governed by statutory law.

Art. 22. The Managing Director of the Company and the Board of Directors are jointly responsible for the management of the Company.

The Managing Director has charge of the day-to-day operations of the Company, and in this respect he shall observe the policy and directions of the Board of Directors. The day-to-day operations do not include measures which are unusual or extraordinary. Such measures may only be taken by the Managing Director pursuant to special authorisation from the Board of Directors of the Company unless it is impossible to wait for the decisions of the Board of Directors without seriously disadvantaging the operation of the Company. In such cases, the Board of Directors shall be promptly notified of the measures.

The Managing Director shall ensure that the accounts and finances of the Company conform to law and accepted standards and that the disposal of the Company's assets is secure.

The Managing Directors shall employ the employees of the Company, but shall seek the approval of the Board of Directors on the appointment of key personnel. He is also empowered to dismiss personnel and negotiate their salaries.

The Managing Director shall meet all the competence requirements provided for by law at each time.

Chapter V. Accounts and Auditing

Art. 23. A chartered accountant or accounting firm shall be elected auditor at each Annual General Meeting of the Company for a term of one year. The Auditor shall examine the Company's accounts and all account documents for each year of operation, and shall for this purpose have access to all the Company's books and documents.

Auditors shall not be elected from among the Members of the Board of the Company or employees. The qualifications and eligibility of the Auditor at elections are in other respects governed by law.

Art. 24. The operating year and fiscal year of the Company shall be the calendar year. The Board of Directors of the Company shall prepare the annual accounts and the annual report. The annual account and the annual report form a whole.

The annual accounts shall be prepared in accordance with the law and generally accepted accounting standards, both as regards the assessment of the various items, organisation, itemisation, notes and titles of items.

Art. 25. The Financial Supervisory Authority shall be delivered the audited accounts of the Company three months following the close of the fiscal year, at the latest. The auditor shall prepare an auditing report to be submitted to the Annual General Meeting. The report shall be delivered to the Board of Directors no later than two weeks before the Annual General Meeting. The annual accounts and the audit report shall be made available for examination by shareholders at least one week before the Annual General Meeting.

Chapter VI. Amendments to the Articles of Association of the Company

Art. 26. These Articles of Association may be amended at a lawfully convened Annual General Meeting or extraordinary shareholders' meeting with the support of 2/3 of the cast votes, provided that shareholders controlling at least 2/3 of the shares represented in the meeting participate in the polling, subject to the provisions of Article 18.

Chapter VII. Dissolution of the Company

Art. 27. Decisions on the dissolution of the Company or its merger with other companies shall be subject to the provisions of Act No 161/2002 on Financial Undertakings and other applicable legislation.

Chapter VIII. Further Provisions

Art. 28. Matters on which these Articles provide no directions shall be governed by the provisions of Act No. 161/2002 on Financial Undertakings, the provisions of the Companies Act and such provisions of other statutory law as may be applicable.

So adopted at the initial meeting of the Company on 22 February 1982 with amendments adopted at a shareholders' meeting on 22 November 1989, amendments adopted at a shareholders' meeting on 19 October 1990, amendments adopted at the Annual General Meeting on 21 February, 1994, amendments adopted at the Annual General Meeting of 17 February 1995, amendments approved at a shareholders' meeting on 20 September 1995, amendments adopted at the Annual General Meeting of 29 April 1996, shareholders' meeting 25 November 1996, amendments adopted at the Annual General Meeting of 20 March 1997, amendments adopted at the Annual General Meeting of 20 February 1998, amendments adopted at the Annual General Meeting of 19 April 1999, amendments adopted at a shareholders' meeting on 27 September 1999, amendments adopted at the Annual General Meeting of the Company on 9 March 2000 and a shareholders' meeting held on 19 June 2000, at a shareholders' meeting on 29 August 2000 and 23 October 2000, amendments adopted at a shareholders' meeting on 5 February 2001, amendments adopted at the Annual General Meeting of the Company on 22 March 2001, amendment in respect of the exercise of the authorisation of the Board to increase the share capital of the Company adopted on 26 March 2001, amendment in respect of the exercise of the authorisation of the Board to increase the share capital of the Company adopted on 21 November 2001, amendments adopted at a shareholders' meeting on 28 December 2001, amendment in respect of the exercise of the authorisation of the Board to increase the share capital of the Company adopted on 28 December 2001, amendments adopted at a shareholders' meeting on 20 March 2002, amendments relating to the exercise by the Board of Directors of its authorisation to increase the Company's share capital on 8 August 2002, amendments adopted at a shareholders' meeting on 11 November 2002, amendments relating to the exercise by the Board of Directors of its authorisation to increase the Company's share capital on 11 November 2002, amendments relating to the exercise by the Board of Directors of its authorisation to increase the Company's share capital on 12 December 2002, amendments adopted at the Annual General Meeting of the Company on 12 March 2003, amendments adopted at a shareholders' meeting on 26 May 2003, amendments relating to the exercise by the Board of Directors of its authorisation to increase the Company's share capital on May 26 2003, amendments adopted at a shareholders' meeting on 26 May 2003, amendments adopted at a board meeting on 19 December 2003, amendments adopted at the Annual General Meeting of the Company on 27 March 2004, amendments adopted at a shareholders' meeting on 5 July 2004, amendments adopted at a board meeting on 5 July 2004, and amendments adopted at a board meeting on 13 October 2004.

Reykjavik, 14 October, 2004.

FOR KAUPTHING BANK HF.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09414. – Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107510.2//290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

KAUPTHING BUNADARBANKI HF., LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 90.134.

The annual accounts of the Company as at 31st December 2002, registered on 30 december 2004, under the reference LSO-AX09420, have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register on 31 December 2004.

Les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2004, sous la référence LSO-AW09420, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAUPTHING BUNADARBANKI HF., Luxembourg Branch

Signature

(107512.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

KAUPTHING BUNADARBANKI HF., LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 90.134.

The annual accounts of the Company as at 31st December 2003, registered on 30 december 2004, under the reference LSO-AX09422, have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register on 31 December 2004.

Les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2004, sous la référence LSO-AW09422, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAUPTHING BUNADARBANKI HF., Luxembourg Branch

Signature

(107513.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

KAUPTHING BUNADARBANKI HF., LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 90.134.

Extract of the resolution of the Board of directors of KAUPTHING BANK HF. dated 23rd November 2004

On 23rd November 2004, the board of Directors of KAUPTHING BANK HF. decides to close with immediate effect the branch of the bank established in Luxembourg, KAUPTHING BUNADARBANKI HF. - Luxembourg Branch, having its address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

En date du 23 novembre 2004, le conseil d'administration de KAUPTHING BANK HF. décide de fermer avec effet immédiat la succursale de la banque établie au Luxembourg, KAUPTHING BUNADARBANKI HF. - Luxembourg Branch, ayant son adresse à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

KAUPTHING BUNADARBANKI HF., Luxembourg Branch

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107514.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

ROLUB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.512.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004069.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

SATLYNX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 86.167.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires prises en date du 21 décembre 2004

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la Société a pris acte de la démission de Madame Pascale Sourisse Bausch de son mandat d'administrateur C de la Société avec effet au 30 novembre 2004 et lui a donné quitus pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination et jusqu'au 30 novembre 2004.

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Frank Warnau demeurant Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg) comme administrateur C de la Société avec effet au 21 décembre 2004 et pour une période déterminée se clôturant lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes en 2007.

Le Conseil d'Administration de la Société se constitue comme suit:

M. Pdraig McCarthy, administrateur A;

M. Robert Bednarek, administrateur A et Président;

M. Ferdinand Kayser, administrateur A;

M. Shlomo Rodav, administrateur B;

M. William Gerety, administrateur B;

M. Gérard Dosogne, administrateur C;

M. Frank Warnau, administrateur C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SATLYNX S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004772.3/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14744

IMMOBILIERE INDEPENDANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.462.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège social le 24 novembre 2004*

Les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et M^e Arsène Kronshagen ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD étant échus, l'assemblée générale décide de les renouveler avec date d'effet au 2 mai 2000, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2006.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour IMMOBILIERE INDEPENDANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004570.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CHANAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.334.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement le 27 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Patrick Memoune, directeur de sociétés, demeurant à F-75008 Paris, 9, rue Marboeuf,
- Monsieur Patrick Martinucci, directeur de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 14, avenue du Colonel Bonnet,
- Madame Goli Aryeh, architecte d'intérieur, demeurant à F-75008 Paris, 9, rue Marboeuf.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004572.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

NEXUS FINANCIAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 94.126.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société
tenue au siège sociale en date du 16 décembre 2004*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Directors:

- Ms Nora Lee Notzon, 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
- Mr Meng Wang, 7, Riverview Rd, 06880 Westport, CT, USA,
- Mr Felix Singer, 19, Revere Rd, 06878 Riverside, CT, USA.

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02674. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004689.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**VIP DATATEC BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. RUCARI, S.à r.l.).**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 38.166.

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Fluvio Riganelli, commerçant, né le 19 avril 1948 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3825 Schifflange, 16, Schefflen-gerbiérg;

2.- Joseph Comodi, administrateur de société, né à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 1967, demeurant à L-3899 Foetz, 5, rue du Soleil,

seuls associés de RUCARI, S.à r.l. avec siège social à L-3364 Leudelange, Zone Industrielle, rue de la Poudrerie, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38.166, constituée suivant acte du notaire Georges d'Huart de Pétange en remplacement du notaire Reginald Neuman de Luxembourg, empêché, du 16 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 103 du 25 mars 1992, modifié par acte du notaire Reginald Neuman de Luxembourg du 15 juillet 1993, publié audit Mémorial C, Numéro 498 du 22 octobre 1993, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 5 mars 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 874 du 12 octobre 2001.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils modifient la dénomination de la Société en VIP DATATEC BENELUX, S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de VIP DATATEC BENELUX, S.à r.l.»

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Riganelli, J. Comodi, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2004, vol. 889, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 décembre 2004.

F. Molitor.

(107036.3/223/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

VIP DATATEC BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 38.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 décembre 2004.

F. Molitor.

(107039.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 84.535.

Der Verwaltungsrat trifft folgenden Beschluss:

Herr Dr. Gerhard Grebe wird mit Wirkung zum 10. Mai 2004 zur täglichen Geschäftsführung befugt.

Luxemburg, November 2004

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsrat / Verwaltungsrat

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004699.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SEKER S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 6, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg E543.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt quatre-décembre

- 1.- M. Umut Seker, serveur, né à Bursa (Turquie), le 19 octobre 1979, marié, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 6, rue d'Audun;
2.- Madame Leyla Erat, serveuse, née à Orhangazi (Turquie), le 25 décembre 1982, mariée, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 6, rue d'Audun;
déclarent constituer une société civile immobilière entre eux dont les statuts auront la teneur suivante

Titre 1^{er}: Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: SEKER S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette

Titre II: Capital - Apports - Parts

Art. 5. M. Umut Seker, préqualifié, fait un apport en espèces à la société de cinq cent (500) euros représentant cinquante (50) parts sociales.

Madame Leyla Erat, préqualifiée, fait un apport en espèces à la société cinq cent (500) euros représentant cinquante (50) parts sociales.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. M. Umut Seker, serveur, né à Bursa (Turquie), le 19 octobre 1979, marié, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 6, rue d'Audun, cinquante parts	50
2 Madame Leyla Erat, serveuse, née à Orhangazi (Turquie), le 25 décembre 1982, mariée, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 6, rue d'Audun, cinquante parts	50
Total: cents parts	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit:

L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera le nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise. Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que les dits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III: Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Ceux-ci fixent également la durée de son respectivement leur mandat ainsi que ses respectivement leurs pouvoirs. Le ou les gérant(s) a respectivement ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Titre IV: Assemblée générale

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, ceux-ci sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts.

Art. 10. Toutes les décisions se prennent à la majorité des voix à l'exception des modifications aux statuts pour l'adoption desquelles il faut la majorité des troisquarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Titre V: Dissolution - Liquidation

Art. 11. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents (1.600) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Est nommé gérant: M. Umut Seker, serveur, né à Bursa (Turquie), le 19 octobre 1979, marié, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 6, rue d'Audun
- 3) La société est engagée par la signature du gérant en toutes circonstances, y compris pour les actes de disposition de droits réels concernant des immeubles tant à l'achat qu'à la revente au nom de la société.
- 4) La durée des fonctions est illimitée.
- 5) Le siège social est fixé à L-4018 Esch-sur-Alzette, 6, rue d'Audun.

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09344. – Reçu 241 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107278.3/000/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

STARSHIP 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.264.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the fifteenth of december.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, having its registered office at Mubarak Al-Kabir Street, Murgab (Kuwait),

represented by Ms Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 25, 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time;

who declared and requested the notary to state:

1° That STARSHIP 1 S.A., société anonyme with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 73.264, has been incorporated by deed of the undersigned notary on December 6, 1999, published in the Mémorial C, number 141 of February 12, 2000 and that the articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on December 7, 1999, published in the Mémorial C, number 149 of February 16, 2000.

2° That the corporate capital of STARSHIP 1 S.A. is fixed at three million seven hundred and sixty thousand euros (3,760,000.- EUR) divided into three hundred and seventy-six thousand (376,000) shares having a par value of ten euros (10.- EUR) each.

3° KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prenamed, is the single owner of all the shares of STARSHIP 1 S.A.

4° KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company, declares the anticipated dissolution of STARSHIP 1 S.A. with immediate effect.

5° KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company and, in its capacity as liquidator of STARSHIP 1 S.A., will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6° All liabilities of STARSHIP 1 S.A. have been settled and the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prenamed, irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7° KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prenamed, has taken over all remaining assets of STARSHIP 1 S.A. and it will assume any existing debt of the Company which would not already have been settled pursuant to section 6.

8° The liquidation of STARSHIP 1 S.A. is closed and any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9° Discharge is given to the directors of STARSHIP 1 S.A.

10° The books and documents of STARSHIP 1 S.A. will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

It has been proceeded to the cancellation of the share register of the company.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, avec siège social à Mubarak Al-Kabir Street, Murgab (Kuwait),

représentée par Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1° STARSHIP 1 S.A., société anonyme avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 73.264, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 141 du 12 février 2000 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 149 du 16 février 2000.

2° Le capital social de STARSHIP 1 S.A. est fixé à trois millions sept cent soixante mille euros (3.760.000,- EUR) divisé en trois cent soixante-seize mille (376.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3° KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prénommée, est seule propriétaire de toutes les actions de STARSHIP 1 S.A.

4° KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prénommée, agissant comme actionnaire unique à une assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts de la société, déclare dissoudre STARSHIP 1 S.A. avec effet immédiat.

5° KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prénommée, se désigne comme liquidateur de la société et, en sa qualité de liquidateur de STARSHIP 1 S.A., aura pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6° Tout le passif de STARSHIP 1 S.A. est réglé et le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prénommée, déclare s'engager irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé.

7° KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT, prénommée, a repris tout actif restant de STARSHIP 1 S.A. et elle prendra à sa charge toute dette existante de la société qui n'aurait pas encore été amortie conformément au point 6.

8° La liquidation de STARSHIP 1 S.A. est clôturée et tous registres de la société documentant l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9° Décharge est donnée aux administrateurs de STARSHIP 1 S.A.

10° Les livres et documents de STARSHIP 1 S.A. seront conservés pour une période de cinq ans à Luxembourg au siège social de la société au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-Cl. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

P. Frieders.

(000318.3/212/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

14749

CHANAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.334.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(004573.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PARFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2004

L'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2004 a nommé Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 2008.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004575.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PARFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.619.

Le bilan au 31 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(004577.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GECIS INTERNATIONAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 104.549.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé du 28 décembre 2004 entre ESSOR ET DEVELOPPEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg (ESSOR) et GECIS GLOBAL HOLDINGS, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 7, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg (GLOBAL HOLDINGS), que ESSOR a cédé ses 500 parts sociales détenues dans la Société d'une valeur nominale de 25,- euros chacune à GLOBAL HOLDINGS avec effet au 28 décembre 2004.

En conséquence de ce qui précède, depuis le 28 décembre 2004 et à ce jour, l'associé unique de la Société est GECIS GLOBAL HOLDINGS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004762.3/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14750

CABOSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 90.217.

L'an deux mille quatre, le deux décembre,
Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

1. Monsieur Francis Binsfeld, comptable, né à Ettelbruck le 18 novembre 1962, demeurant à Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2. Monsieur Georges Basil Daskalides, industriel, demeurant 6605 189 ST E à Bradenton, Floride 34202,
en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Le comparant et son mandant sont les seuls actionnaires de la société anonyme CABOSSE S.A., constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.217 et dont le comparant déclare que les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

Puis, après avoir renoncé à toute forme de convocation supplémentaire, affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée, le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a prié le notaire d'acter comme suit la résolution suivante prise ensemble avec son mandant

Résolution

Le capital de la société est augmenté de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour être porté de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par un versement en espèces et la création de trois cents nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

La réalité de cet apport a été démontrée au notaire au moyen d'une quittance de versement bancaire.

En conséquence, les trois premiers alinéas de l'article 5 sont remplacés par le texte suivant

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par cent (400) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes intégralement libérées et souscrites comme suit:

- Monsieur Francis Binsfeld, comptable, Colmar-Berg:	200 actions
- Monsieur Georges Daskalides, industriel, demeurant à Bradenton, Floride:	200 actions
- Total:	400 actions

La suite de l'article 5 reste inchangée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.
Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Binsfeld, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 2004, vol. 431, fol. 33, case 4. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 décembre 2004.

C. Mines.

(107335.3/225/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

CABOSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 90.217.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 2 décembre 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Capellen, le 23 décembre 2004.

Signature.

(107338.3/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

BEFCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.512.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

(004579.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PEACH TREE FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 105.098.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.966,

a) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., société de droit panaméen, avec siège social à 1014 El Dorado, Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, Second Floor, inscrite sous le numéro 42169 auprès du registre publique de Panama,

ici représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, en date du 3 mai 2000, enregistrée à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mai 2000, volume 849, folio 66, case 9.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de PEACH TREE FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatre avril à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., prédite, trois cent neuf actions.	309
2) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prédite, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 3.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, prix à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 20 décembre 1956, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- b) Monsieur Lionel Capiiaux, employé privé, né à Metz/France, le 3 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- c) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, née à Moyenmoutier/France, le 25 mai 1964, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société anonyme REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, val Sainte-Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 25.549.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2010.

2) Le siège de la société est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Faber, D.Kirsch, J. Piek, J. P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22 CS, fol. 93, case 9. – Reçu 310,00 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

J. P. Hencks.

(107584.3/216/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

LA SIGNORA D'ORO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 100.107.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix décembre 2004.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François May, employé privé, né à Strasbourg (France), le 11 juillet 1950, demeurant à L-6832 Betzdorf, 6, rue de Wecker;
- 2.- Monsieur Guy Diederich, dirigeant de sociétés, né à Luxembourg, le 10 juillet 1956, demeurant à L-8239 Mamer, 20, rue Klengillier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LA SIGNORA D'ORO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.107), a été constituée originairement sous la dénomination de B. PARTICIPATIONS, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 568 du 2 juin 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1052 du 20 octobre 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en LA SIGNORA D'ORO, S.à r.l.

2.- Que le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que d'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée LA SIGNORA D'ORO, S.à r.l., est dissoute.

4.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-6832 Betzdorf, 6, rue de Wecker.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. May, G. Diederich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2004, vol. 530, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2004.

J. Seckler.

(107626.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

BEFCO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.512.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

(004580.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MagnaChip SEMICONDUCTOR S.A., Société Anonyme,
(anc. S.à r.l.).

Registered office: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 97.483.

In the year two thousand and four, on seventeenth December.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) MagnaChip SEMICONDUCTOR LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), with its registered office at National Corporate Research, Ltd, 615 South Dupont Highway, in the City of Dover, County Kent, Delaware 19901, USA, registered under number 3733022 with the Secretary of State's Office, State of Delaware, here represented by Mr Marc Seimetz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 14 December 2004, given in New York (USA).

2) MagnaChip SEMICONDUCTOR S.A. HOLDINGS LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), with its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered under number 3888311 with the Secretary of State's Office, State of Delaware,

here represented by Mr Marc Seimetz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 14 December 2004, given in Menlo Park (USA).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- Pursuant to a share transfer agreement dated 15 December 2004 between the former sole shareholder MagnaChip SEMICONDUCTOR LLC and MagnaChip SEMICONDUCTOR S.A. Holdings LLC, MagnaChip SEMICONDUCTOR LLC transferred with effect from 15 December 2004 to MagnaChip SEMICONDUCTOR S.A. HOLDINGS LLC one share of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MagnaChip SEMICONDUCTOR, S.à r.l. «(the «Company»), R.C.S. B Number 97.483, with registered office at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 3 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 26 of 8 January 2004.

- The appearing parties are the only shareholders of the Company.

- The Company's capital is set at two hundred and fifty four thousand (254,000.-) euros, represented by ten thousand one hundred and sixty (10,160) shares of a par value of twenty five (25.-) euros each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Resignation and discharge to the managers.
2. Transformation of the Company into a public company limited by shares («société anonyme») with immediate effect.
3. Restating of the Company's articles of incorporation.
4. Appointment of three directors and of one auditor.
5. Authorization to the board of directors to delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company to one or more directors.
6. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders accept the resignation, as at the time of the transformation of the Company into a public company limited by shares («société anonyme»), of the three managers and, by special vote, give them discharge for the execution of their mandates until this date.

Second resolution

The shareholders resolve to transform the Company into a public company limited by shares («société anonyme») under the denomination of MagnaChip SEMICONDUCTOR, S.A. with immediate effect.

The report dated 17 December 2004 of the independent auditor AUTONOME DE REVISION Société Civile with registered office at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, in relation to the transformation of the Company into

a public company limited by shares (société anonyme), which will remain annexed to the present deed, concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of the Company, which corresponds at least to the shareholders' issued share capital amounting to EUR 254,000.00, divided into 10,160 shares of EUR 25.00 each and the share premium of 254,000.00.»

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution the articles of incorporation of the Company are restated and shall henceforth read as follows:

«Title I. Form - Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. There exists a public company limited by shares («société anonyme») under the name of MagnaChip SEMI-CONDUCTOR S.A. (the «Company»).

The registered office is established in the City of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the «Board of Directors»).

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may issue preferred equity certificates in any form whatsoever, including convertible preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private and/or public issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Title II. Capital - Shares

Art. 3. The corporate capital is set at two hundred and fifty four thousand (254,000.-) euros, divided into ten thousand one hundred and sixty (10,160) shares with a par value of twenty five (25.-) euros each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates relating to single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders (the «General Meeting of Shareholders»), adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of incorporation.

Title III. Management

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members (the «Directors»), who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting of Shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting of Shareholders by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a chairman. In the absence of the chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of a conference call, a video conference or by any other means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously commu-

nicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting of the Board of Directors.

Resolutions shall require a majority vote.

Directors may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting of Shareholders.

The Company is either bound by the individual signature of any one Director or by the individual signature of the managing director within the limits of his powers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

Title IV. Auditor - Financial Year

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more auditor(s) (the «Auditor(s)»), who need not be shareholders. They shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Title V. General meeting of Shareholders

Art. 9. The annual General Meeting of Shareholders (the «Annual General Meeting of Shareholders») shall be held, at the registered office or such other place in the municipality of the registered office as indicated in the convening notices, on the last Thursday in the month of April at 4.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all General Meetings of Shareholders shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting of Shareholders may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting of Shareholders must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of Shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Title VI. General provisions

Art. 13. The law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these articles of incorporation do not state otherwise.».

Fourth resolution

The shareholders resolve to set the number of Directors at three and that of the Auditor at one.

1) The following are appointed Directors for a period ending at the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2010 and until their successors are elected:

a) Mr Roy Kuan, residing at 17th Floor, Hungkuk Life Insurance Building 226, Shinmooro 1-ga, Chongro-Ku, Seoul, Korea 110-061;

b) Mr Paul C. Schorr IV, residing at 720, Park Avenue, New York, NY 10021, USA;

c) Mr Dipanjan Deb, residing at 580, El Cerrito Avenue, Hillsborough, CA 94010, USA.

2) The following is appointed Auditor until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2005 and until its successor is elected:

AUTONOME DE REVISION Société Civile, with registered office at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg

Fifth resolution

The shareholders resolve that the first financial year of the Company shall start on 3 December 2003 and finish on 31 December 2004 and that the first Annual General Meeting of Shareholders shall be held in 2005.

Sixth resolution

The shareholders resolve to authorize the Board of Directors to delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company to one or more Directors.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre 2004

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MagnaChip SEMICONDUCTOR LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (USA), avec son siège social à National Corporate Research, Ltd, 615 South Dupont Highway, City of Dover, County Kent, Delaware 19901, USA, enregistrée sous le numéro 3733022 auprès du Secretary of State's Office, Etat du Delaware,

Ici représentée par Mr Marc Seimetz, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New York en date du 14 décembre 2004,

2) MagnaChip SEMICONDUCTOR SA HOLDINGS LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (USA), avec son siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, enregistrée sous le numéro 3888311 auprès du Secretary of State's Office, Etat du Delaware,

ici représentée par Mr Marc Seimetz, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Menlo Park (USA) en date du 14 décembre 2004,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- A la suite d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 15 décembre 2004 entre l'ancien associé unique MagnaChip SEMICONDUCTOR LLC et MagnaChip SEMICONDUCTOR S.A. HOLDINGS LLC, MagnaChip SEMICONDUCTOR LLC a transféré avec effet à partir du 15 décembre 2004 à MagnaChip SEMICONDUCTOR S.A. HOLDINGS LLC une part sociale de la société à responsabilité limitée MagnaChip SEMICONDUCTOR, S.à r.l., (la «Société»), R.C.S. B. Numéro 97.483, ayant son siège social à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 26 du 8 janvier 2004.

- Les comparants sont les seuls associés de la Société.

- Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante quatre mille (254.000,-) euros, représenté par dix mille cent soixante (10.160) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Démission des gérants et décharge à leur donner.
2. Transformation de la Société en une société anonyme avec effet immédiat.
3. Refonte complète des statuts de la Société.
4. Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs.
6. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés acceptent la démission des trois gérants à partir du moment de la transformation de la Société en une société anonyme et, par vote spécial, ils leur donnent décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de transformer la Société en une société anonyme dénommée MagnaChip SEMICONDUCTOR S.A. avec effet immédiat.

Le rapport du 17 décembre 2004 du réviseur d'entreprise AUTONOME DE REVISION Société Civile avec siège social à 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, en relation avec la transformation de la Société en société anonyme, lequel restera annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of the Company, which corresponds at least to the shareholders' issued share capital amounting to EUR 254,000.00, divided into 10,160 shares of EUR 25.00 each and the share premium of 254,000.00.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre 1^{er}. Forme - Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MagnaChip SEMICONDUCTOR S.A. (la «Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, au Grand Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale des Actionnaires»), délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelques formes que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut procéder à l'émission de certificats préférentiels de capitaux sous quelque forme que ce soit, y inclus des certificats préférentiels de capitaux convertibles.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée et/ou publique d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante quatre mille (254.000,-) euros, divisé en dix mille cent soixante (10.160) actions d'une valeur nominale de vingt cinq (25,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre III. Administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres (les «Administrateurs») au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration entre Administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie.

Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Les Administrateurs peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un Administrateur soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui un pouvoir de signature aura été spécialement délégué par le Conseil d'Administration.

Titre IV. Commissaire - Année sociale

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires (le(s) «Commissaire(s)»), actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires (l' «Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires») se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, tel que précisé dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales des Actionnaires sont faites conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer le nombre des Administrateurs à trois et celui des Commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2010 et lorsque leurs successeurs seront désignés:

a) Mr Roy Kuan, résidant à 17th Floor, Hungkuk Life Insurance Building 226, Shinmooro 1-ga, Chongro-Ku, Seoul, Corée 110-061;

b) Mr Paul C. Schorr IV, résidant à 720, Park Avenue, New York, NY 10021, USA;

c) Mr Dipanjan Deb, résidant à 580, El Cerrito Avenue, Hillsborough, CA 94010, USA.

2) Est appelée aux fonctions de Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2005 et jusqu'à ce que son successeur soit désigné:

AUTONOME DE REVISION Société Civile, avec siège social à 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg

Cinquième résolution

Les associés décident que le premier exercice social de la Société commencera le 3 décembre 2003 et finira le 31 décembre 2004 et que la première Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra en 2005.

Sixième résolution

Les associés décident d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs Administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 27, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(107633.3/230/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

FLOT AERO KIT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

(004581.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

EURGAS LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.234.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement le 13 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Michel Freudiger, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lucens;
- Monsieur Edoardo Sciandra, administrateur de sociétés, demeurant à rue du Centre 22, 1025 St-Suplice, Suisse;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004588.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PACT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.088.

In the year two thousand and four, on the twenty-second of November.

Before Us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

THE LIVERPOOL LIMITED PARTNERSHIP, Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number: EP 14979, represented by M^e Matthieu Taillandier, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated November 18, 2004.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named person and by the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the sole partner of PACT FINANCE, S.à r.l., having its registered office at 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, on November 10, 2004, not yet published in Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the number of joint signatures of the managers required in order to validly bind the Company from two to the unanimity of the managers.

2. Subsequent modification of article 14 of the articles of associations of the Company to read: «The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of all the members of the board of managers, save for what is stated in article 15 of the present articles of association.»

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the number of joint signatures of the managers required in order to validly bind the Company from two to the unanimity of the managers.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Article 14 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 14.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of all the members of the board of managers, save for what is stated in article 15 of the present articles of association.»

Evaluation and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

THE LIVERPOOL LIMITED PARTNERSHIP, Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, numéro de registre EP 14979, représenté par M^e Matthieu Taillandier, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 novembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La prédite société est l'associé unique de la société PACT FINANCE, S.à r.l., avec siège social au 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de modifier le nombre de signatures des gérants requises pour engager valablement la société pour le porter d'une signature conjointe de deux gérants à celle collective de l'unanimité des gérants.

2) Modification subséquente de l'Article 14 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante: «La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature collective de tous les membres du conseil de gérance, exceptions faites des dispositions prévues par l'article 15 des présents statuts.»

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le nombre de signatures des gérants requises pour engager valablement la société pour le porter d'une signature conjointe de deux gérants à celle collective de l'unanimité des gérants.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Article 14 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

«**Art. 14.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature collective de tous les membres du conseil de gérance, exceptions faites des dispositions prévues par l'article 15 des présents statuts.»

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à 1.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Taillandier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 66, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 novembre 2004.

P. Bettingen.

(107557.3/202/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

EURGAS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.234.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

(004589.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MAJO FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004590.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COPINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.480.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004592.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ELYSEE DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004595.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LA LUMIERE BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 98.708.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social
en date du 10 janvier 2005*

Les mandats des Administrateurs, Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et Manuel Bordignon ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Stéphane Best, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LA LUMIERE BLANCHE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004606.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Siège social: L-1631 Luxembourg, 145, rue de la Tour de Jacob.
R. C. Luxembourg B 21.646.

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel Kayser, employé privé, demeurant au 94, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3440 Dudelange,
2. Monsieur Joseph Zervas, cabaretier, demeurant au 26, rue Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg,
tous les deux ici représentés par Maître Gilles Dusemon, avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 1, allée
Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 25 novembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la de la société à responsabilité limitée NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 21.646, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 180 du 6 juillet 1984.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 87 du 12 février 1999.

- Le capital social de la Société était antérieurement fixé à six cent soixante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 663.000,-), représenté par six cent soixante-trois (663) parts sociales ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Acceptation et ratification de cessions de parts intervenues sous seing privé.
2. Constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.
3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
4. Divers.

Les comparants ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de ratifier une cession de parts sous seing privé intervenue en date du 22 mars 2000 et par laquelle Monsieur Marie-Albert Loutsch, commerçant, demeurant au 99, rue Fond St Martin, L-2135 Luxembourg, a cédé 375 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Daniel Kayser, préqualifié, au prix de LUF 1.000.000,-.

Il est par ailleurs décidé de ratifier deux autres cessions de parts sous seing privé intervenues en date du 22 mars 2000 et confirmées en date du 9 décembre 2004, par lesquelles:

- Monsieur Christoph Winandy, employé privé, demeurant au 2, rue St Pierre, L-4646 Niederkorn, a cédé 125 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Joseph Zervas, préqualifié, au prix de LUF 2.000.000,-, et

- Monsieur Daniel Kayser, préqualifié, a cédé 198 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Joseph Zervas, préqualifié, au prix de LUF 1.000.000,-.

Les cessions précitées, dont un exemplaire restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps, ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées par les pour la Société par ses gérants.

Deuxième résolution

Il est constaté que le capital social de la Société est désormais exprimé en EUR de sorte qu'il est fixé à EUR 16.435,34 représenté par 663 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

 «**Art. 4.** Le capital social est fixé à seize mille quatre cent trente-cinq mille euros et trente-quatre cents (EUR 16.435,34), représenté par six cent soixante-trois (663) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.

Les six cent soixante-trois (663) se répartissent désormais de la manière suivante:

- Monsieur Daniel Kayser, employé privé, demeurant au 94, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3440 Dudelange, trois cent quarante parts sociales	340
- Monsieur Joseph Zervas, cabaretier, demeurant au 26, rue Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, trois cent vingt-trois parts sociales	323
Total: six cent soixante-trois parts sociales	<u>663</u> ».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 27, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(107362.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 145, rue de la Tour de Jacob.
R. C. Luxembourg B 21.646.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1754 du 17 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(107363.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

VAMAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 101.198.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Italo Vaccher, entrepreneur, demeurant à L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks, et son épouse,
- 2) Madame Aurora Mascarin, femme au foyer, demeurant à L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks,

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée VAMAS, S.à r.l., avec siège social à L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks,

Que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 mai 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Que la société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 4 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 639 du 22 juin 2004,

Que la société a un capital de 12.500,- EUR divisé en 100 parts sociales de 125,- EUR chacune,

Cet exposé fait, les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par l'émission de mille cent (1.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Souscription - Libération

De l'accord des associés les mille cent (1.100) parts sociales nouvellement créées ont été ensuite souscrites et libérées immédiatement moyennant versements en espèces de la façon suivante:

- Par Monsieur Italo Vaccher, prénommé, à concurrence de huit cent quatre-vingt (880) parts sociales,
- Par Madame Aurora Mascarin, prénommée, à concurrence de deux cent vingt (220) parts sociales,

La libération de l'augmentation du capital à concurrence de cent trente-sept mille cinq cents euros (137.500,- EUR), effectuée comme ci-dessus, se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Italo Vaccher prénommé, neuf cent soixante parts sociales	960
2.- Madame Aurora Mascarin, prénommée, deux cent quarante parts sociales	240
Total: Mille deux cents parts sociales	1.200

Frais

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 2.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Vaccher, A. Mascarin, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 98, case 2. – Reçu 1.375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 décembre 2004.

P. Decker.

(107367.3/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

VAMAS, S.A R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 101.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich

Pour la société

P. Decker

Notaire

(107368.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

MENUISERIE GRAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.474.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

- Monsieur Philippe Graas, ingénieur industriel, demeurant à B-6700 Arlon, 18, rue François Boudart.

Lequel a déclaré:

Qu'il résulte d'un contrat de cession de parts sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2004 qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée MENUISERIE GRAAS, S.à r.l. avec siège à Hobscheid, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 2 décembre 1994, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 49.474, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2002.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associé.

Que le comparant n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société MENUISERIE GRAAS, S.à r.l. est liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Philippe Graas est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans à L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé, le comparant susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéficiaire.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Graas, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 décembre 2004, vol. 431, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 décembre 2004.

C. Mines.

(107595.3/225/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

SOPOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.493.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 12 octobre 2004 que:

Madame Louise Walker a été nommée comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Catherine Biner Bradley. Le mandat de Madame Louise Walker expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire, à laquelle cette nomination sera soumise pour ratification.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004597.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

REAGENS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 73.337.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REAGENS S.p.A., avec siège social à San Giorgio Di. Piano, Bologna (Italie),
ici représentée par le président du conseil d'administration Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée
laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme REAGENS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 73.337, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 156 du 18 février 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 691 du 29 août 2001.

II) Que le capital social est fixé à un million huit cent vingt mille euros (1.820.000,- EUR) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Que REAGENS S.p.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société REAGENS INTERNATIONAL S.A., préqualifiée.

IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société REAGENS INTERNATIONAL S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de REAGENS INTERNATIONAL S.A., est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

VI) Que les documents sociaux de la société REAGENS INTERNATIONAL S.A., seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

P. Frieders.

(000296.3/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

FINTECNO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.283.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004601.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LA LUMIERE BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 98.708.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004604.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

TKO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.816.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004609.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**FINANCIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.H.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.518.

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 498 du 13 septembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Muller en date du 1^{er} août 1997, publié au Mémorial C numéro 651 du 21 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société en celle de FINANCIAL DEVELOPMENT S.A., et modification sub-séquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transformation de la société en société commerciale n'ayant pas le statut de société holding.

3.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet prestations de service, l'acquisition et la gestion de patrimoine immobilier.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés industrielles ou commerciales et leur prêter tous concours. La société peut acquérir, mettre en valeur et céder tous brevets et licences d'exploitation, ainsi que tous autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

5.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 14 des statuts par annulation de la dernière partie de la phrase.

6.- Modification de l'article 16 des statuts par annulation de la dernière partie de la phrase.

7.- Démission et nomination d'administrateurs et du fondé de pouvoir.

8.- Démission et nomination du commissaire aux comptes.

9.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui en deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de FINANCIAL DEVELOPMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de faire abstraction du statut de holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 pour adopter le statut de société commerciale pure et simple, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet prestations de service, l'acquisition et la gestion de patrimoine immobilier.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés industrielles ou commerciales et leur prêter tous concours. La société peut acquérir, mettre en valeur et céder tous brevets et licences d'exploitation, ainsi que tous autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,00 €), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent soixante-quinze euros (375,00 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 14 des statuts par annulation de la dernière partie de la phrase, et en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 14 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. 1^{ère} phrase.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations par le conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts par annulation de la dernière partie de la phrase, et lui donner en conséquence la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel article aux statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 20.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs et du fondé de pouvoir, à savoir:

a) Monsieur Robert Borel-Saladin, demeurant à CH-1166 Perroy, 5, rue du Château.

b) Monsieur Gaston Buy, demeurant à Florida 34228 (USA), 501, Outrigger lane, Longboat Key.

- c) Madame Michèle Borel-Saladin, demeurant à CH-1166 Perroy, 5, rue du Château.
 d) Monsieur René Arama, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
 La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à leur donner.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'élire comme nouveaux administrateurs, à savoir:

- «1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.
 2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664.
 3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.
 Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.»

Septième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
 La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à lui donner.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35A, Regent Street, inscrite au IBC, INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.
 Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les administrateurs à savoir:

- 1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056,
 2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664,
 3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605,
 tous ici représentés par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg,
 en vertu de trois procurations sous seing privés lui délivrées à Luxembourg, le 2 décembre 2004, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte,

se sont réunis en conseil d'administration, et ont décidé de nommer la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664, comme administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Krimou, F. Ferron, M.P. Thibo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

J.-P. Hencks.

(107692.3/216/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**FINANCIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,
 (anc. FINANCIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.H.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.518.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(107697.3/216/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

K-TRONIC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, 4, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.610.

L'an deux mille trois, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme K-TRONIC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date 3 juin 1998, publiée au Mémorial C numéro 587 du 13 août 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-8399 Windhof/Koerich, 4, route d'Arlon, et en conséquence le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2) Conversion du capital social de 1.250.000,- francs luxembourgeois en 30.986,69 euros.

3) Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 euros pour le porter à 31.000,00 euros, sans création d'actions nouvelles mais en portant la valeur nominale des actions à 310,00 euros, et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4) Annulation de la 2^e phrase de l'article 8 des statuts.

5) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts par annulation de la dernière partie de la phrase.

6) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, à L-8399 Windhof/Koerich, 4, rue d'Arlon, et en conséquence de modifier le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Article 1^{er}, 2^e alinéa.** Le siège social de la société est établi à Windhof, commune de Koerich.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que, suite à la conversion légale de la monnaie nationale en euros, le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), sans création d'actions nouvelles, mais en portant la valeur nominale des cent (100) actions à trois cent dix euros (310,00 EUR), à libérer par versements en espèces, dont la preuve a été rapportée au notaire, qui le constate, sur base d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 3, 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00 EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la 2^e phrase de l'article 8 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts par annulation de la dernière partie de la phrase, et en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 9 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9, 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, F. Ferron, M.-P. Thibo, J.-P. Hencks.

14771

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, vol. 22 CS, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J.-P. Hencks.

(107470.3/216/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

K-TRONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, 4, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.610.

Le texte des statuts coordonnés à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(107472.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

LENDIT SINT-KRUIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 67.671.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LENDIT BLANKENBERG S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, ici représentée par le président du conseil d'administration Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme holding LENDIT SINT-KRUIS S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 67.671, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 148 du 8 mars 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 360 du 16 mai 2001.

II) Que le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Que LENDIT BLANKENBERG S.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société LENDIT SINT-KRUIS S.A., préqualifiée.

IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société LENDIT SINT-KRUIS S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de LENDIT SINT-KRUIS S.A., est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

VI) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

VII) Que les documents sociaux de la société LENDIT SINT-KRUIS S.A., seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

P. Frieders.

(000306.3/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

PROJECT 2000 HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.441.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004618.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

RiboVax LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 105.094.

STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dmitriy Rybolovlev, manager, born on 22 November 1966 in Russia, residing at Ch. de Bellefontaine 26, 1223 Coligny, Switzerland,

here represented by Laëtitia Borucki, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Geneva, on the 19 November 2004.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in their here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized among them and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established for the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of RiboVax LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the manager or the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at sixty thousand euro (EUR 60,000.-), represented by two thousand four hundred (2,400) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be amended at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share

capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The company may redeem its own shares to the extent permitted by law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one manager or several managers, who shall form a board of managers, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least two managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. For all matters not governed by these articles of incorporation the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the two thousand four hundred (2,400) shares have been subscribed by Dmitriy Rybolovlev, prequalified, for a total amount of sixteen million seven hundred four thousand four hundred and thirty-five euro and sixty cent (EUR 16,704,435.60) and have been paid up by a contribution in kind consisting of:

(1) one hundred (100) ordinary shares of RiboVax BIOTECHNOLOGIES S.A., a société anonyme organized under the laws of Switzerland, having its registered office at rue de Contamines 16, 1204 Geneva, Switzerland, registered with the Swiss trade register under registration number CH-660-1675995-3 for a total amount of eighteen million five hundred sixty thousand four hundred eighty-four euro (EUR 18,560,484.-); and

(2) a liability in the form of a commitment given by the contributor to transfer ten per cent (10%) of the shares of RiboVax BIOTECHNOLOGIES S.A. to third parties valued at one million eight hundred fifty-six thousand forty-eight euro and forty cent (EUR 1,856,048.40).

The net amount of the contribution is thus obtained by subtracting one million eight hundred fifty-six thousand forty-eight euro and forty cent (EUR 1,856,048.40) from the eighteen million five hundred sixty thousand four hundred eighty-four euro (EUR 18,560,484.-).

The proof of the existence and the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The total net contribution of sixteen million seven hundred four thousand four hundred and thirty-five euro and sixty cent (EUR 16,704,435.60.-) consists in sixty thousand euro (EUR 60,000.-) allocated to the share capital and in sixteen million six hundred forty-four thousand four hundred thirty-five euro and sixty cent (EUR 16,644,435.60) allocated to the share premium.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one hundred seventy-eight thousand euros.

Resolutions of the sole partner

The above named persons, representing the entire subscribed capital have immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

2. The following person is appointed sole manager of the Company for an indefinite period:

Alain Peigneux, general manager, born on 27 February 1968 in Huy (Belgium), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dmitriy Rybolovlev, manager, né le 22 novembre 1966 en Russie, résident au 26, Ch de Bellefontaine, 1223 Cologny, Suisse,

dûment représenté par Laëtitia Borucki, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 19 novembre 2004.

La procuration, signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes pour les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RiboVax LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les deux mille quatre cents (2.400) parts sociales ont été souscrites par Dmitriy Rybolovlev, prédésigné, pour un montant total de seize millions sept cent quatre mille quatre cent trente-cinq euros et soixante cents (EUR 16.704.435,60) et ont été payées par apport en nature consistant en:

(1) cent (100) actions ordinaires de RiboVax BIOTECHNOLOGIES, S.A., une société anonyme organisée selon les lois de Suisse et ayant son siège social à 16, rue de Contamines, 1204, Genève, Suisse, enregistré au registre du commerce de Genève sous le numéro de registre CH-660-1675995-3 pour un montant total de dix-huit millions cinq cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 18.560.484,-); et

(2) une obligation sous la forme d'un engagement donné par l'apporteur de transférer dix pour cent (10%) des actions de RiboVax BIOTECHNOLOGIES S.A. à des tiers, évaluée à un million huit cent cinquante-six mille quarante-huit euros et quarante cents (EUR 1.856.048,40).

Le montant net de l'apport est ainsi obtenu par la soustraction d'un million huit cent cinquante-six mille quarante-huit euros et quarante cents (EUR 1.856.048,40) des dix-huit millions cinq cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 18.560.484,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite devant le notaire soussigné.

L'apport total de seize millions sept cent quatre mille quatre cent trente-cinq euros et soixante cents (EUR 16.704.435,60) consiste en soixante mille euros (EUR 60.000,-) alloués au capital social et en seize millions six cent quarante-quatre mille quatre cent trente-cinq euros et soixante cents (EUR 16.644.435,60) alloués à la prime d'émission.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ huit mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Alain Peigneux, general manager, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Borucki, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 15, case 5. – Reçu 167.044,36 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger.

(107525.3/211/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

METAWINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 81.212.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 4 août 2004 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable,

- Monsieur Grégoire Rincourt, avocat, demeurant à F-75008 Paris, 91, boulevard de Courcelles,

- Monsieur Yury Zhivilo, administrateur de société, demeurant à Moscou (Russie), 32A Leninski Prospect,

- La société ROWLEY TRADING CORPORATION, située et ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Urb. Marbella, 53, Calle Este,

L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour un terme d'une année renouvelable,

- la société ARTEFACTO S.à r.l., ayant son siège à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004711.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

AMELIA & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 105.105.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Bernard Moncarey, administrateur de société, demeurant à B-1180 Uccle, Groeselenbergstraat 89.
- 2) Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMELIA & ASSOCIATES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La prise de participations pourra prendre la forme d'acquisition ou la souscription d'actions, obligations, warrants ou titre de créances émises par des entreprises ainsi que l'acquisition de brevets, marques ou droits quelconques.

Elle peut en outre acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, échange ou autrement.

Pour la gestion, le contrôle ou la défense de ses intérêts dans toute entreprise dans laquelle elle a investi ou envisage d'investir, la société peut assumer tout mandat d'administrateur, gérant ou mandataire. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux et administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils de placement d'argent et autres, fournir son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général, fournir toutes prestations de services et exécuter tous mandats sous forme d'étude, d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières, ainsi que, pour son propre compte, acquérir, mettre en valeur, louer ou aliéner, toutes propriétés immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trois cent mille Euros (300.000,00 EUR), représenté par trente (30) actions d'une valeur nominale de dix mille Euros (10.000,00 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à trois millions d'Euros (3.000.000,00 EUR), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de dix mille Euros (10.000,00 EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateurs seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale qui se tient consécutivement à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer respectivement par écrit ou par la production de l'original télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. La société indemniserà tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où lors de pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra, en observant les règles légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 19, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 5.100,00 Euros.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Bernard Moncarey, prénommé, vingt-neuf actions.	29
2) Madame Marie-Paul Van Waelem, prénommée, une action.	1
Total: trente actions.	<u>30</u>

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de trois cent mille Euros (300.000,00 EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, par certificat bancaire, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

2) Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2010:

a) Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, né à Uccle (B), le 5 janvier 1950, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

b) Madame Marie-Joseph Renders-Van Waelem, administrateur de société, né à Halle (B), le 17 octobre 1948, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

c) La société FIDIGA S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.598.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2010:

La société anonyme SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 38.937.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Moncarey, M.-P. Van Waelem, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, vol. 146S, fol. 16, case 2. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

J.-P. Hencks.

(107644.3/216/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

MOUNTI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.805.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(004619.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MOUNTI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.805.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(004622.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

NEXUS FINANCIAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 94.126.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004693.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

INFOVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 20, rue d'Itzig.

R. C. Luxembourg B 69.888.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CLEMENT FABER & WEIS, S.à r.l.

Bureau Comptable

Signature

(004703.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GARAGE ROGER & DIEGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4701 Pétange, zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 23.828.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2004.

CLEMENT FABER & WEIS, S.à r.l.

Bureau Comptable

Signature

(004707.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

METAWINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.212.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004714.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PIXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.917.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(004732.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

NAMANISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.180.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004890.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 67.708.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(005035.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CABLE PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,-.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 90.994.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société prises par écrit le 7 décembre 2004

L'associé unique de la Société, CABLE INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social à Mary Street, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a décidé de nommer ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABLE PARTICIPATION, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004742.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CABLE ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.021.050,-.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 90.478.

Extrait des résolutions des associés de la Société prises lors d'une Assemblée Générale Ordinaire (l'Assemblée) tenue au siège social de la Société le 7 décembre 2004

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABLE ACQUISITIONS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004769.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

INDUSTRIAL AND PLANTATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 18.601.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004895.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

BE4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. BG TRADE, S.à r.l.)

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.739.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BE4, S.à r.l.

Signature

(005113.3/1022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P.K. INTER-TRADING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R. C. Luxembourg B 58.790.

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Paul Koch, indépendant, demeurant à L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée P.K. INTER-TRADING, avec siège social à L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.790, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 377 du 15 juillet 1997,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 464 du 26 juin 1998.
- en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 147 du 8 mars 1999,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise par l'associé unique en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1281 du 4 septembre 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'importation et l'exportation de marchandises à l'exclusion de matériel militaire,
- le commerce en gros et au détail ainsi que les foires et marchés pour les branches suivantes:

alimentation, ameublements/éléments de décoration, aquariophilie, articles électriques et audiovisuels, articles équestres, articles de photographie, articles de ménage, articles de chasse, articles de pêche, articles pour peintres-décorateurs, articles et vêtements de sports, bâtiment, chauffage/sanitaire, cuirs, équipement de bureau et informatique, fleurs et plantes, horlogerie-bijouterie, instruments de musique, jardinerie, jouets, librairie, machines agricoles et viticoles, papeterie/journaux, parfumerie, quincaillerie, tapis/revêtements de sols, textiles, véhicules automoteurs, zoologie;

- la vente et le dépôt de boissons alcooliques et non-alcooliques;
- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques;
- l'exploitation de la profession d'administrateur de biens-syndic de copropriété;
- l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier, et plus particulièrement l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société a en outre pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Koch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2004, vol. 530, fol. 20 case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2004.

J. Seckler.

(107616.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.